



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_INT_426

Déposé le : 03.12.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

VMCV Véritablement des Montants Communaux Vertigineux

Texte déposé

Tout au long des travaux parlementaires relatifs à la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais, le souci du choix des moyens de transports pour s'y rendre a été évoqué. Une halte CFF proche du site avait même été envisagée. Face au refus des CFF d'entrer en matière, l'Etat de Vaud a dû se rabattre sur le prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV (Compagnie de Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve).

Cette ligne, reliant Vevey à Villeneuve, a rencontré ces dernières années de gros problèmes de gestion ce qui a généré d'importantes augmentations dans les lignes budgétaires des Communes de la Riviera, celles-ci étant par convention les seules actionnaires. A ce stade, cette situation est navrante mais explicable et les Communes ont joué le jeu et payé leurs factures.

Depuis 2015, nous recevons des décomptes complémentaires conséquents et non budgétés, faute du manque d'informations reçues au moment de l'établissement de nos budgets. Malgré cela, nous avons toujours payé les dépassements de crédit.

Où cela devient franchement beaucoup plus problématique, c'est suite à la décision de l'Etat de Vaud de prolonger la ligne 201 jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais, les Communes concernées se retrouvant avec des surcoûts exorbitants et qui, de plus, sont annoncés au moment où leurs arrêtés d'imposition sont votés, leurs budgets déposés et en passe d'être votés par les Conseils communaux.

A ce propos, je tiens à citer l'article 10 "Dépassement de crédit" du Règlement sur la comptabilité des communes qui stipule : "*La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*"

Les communes du Haut-Lac sont largement impactées mais celles de la Riviera aussi, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux étant les plus fortement touchées. Si je prends comme exemple ma Commune, notre participation est passée de CHF 12'863.- en 2014 à CHF 138'505.66 en 2018, soit une augmentation de 76.77% et ce sont CHF 336'000.- qui nous sont annoncés pour le budget 2020, ce qui porterait le coût par habitant à CHF 351.-, sans aucune augmentation de la prestation pour notre population.

En l'état actuel, le Canton de Vaud prend à sa charge les éléments suivants : 50% des amortissements, 50% des amortissements conventionnels TU, 50% des intérêts sur emprunts/investissements et 12.50% des autres charges d'exploitation.

Entre 2014 et 2018, les amortissements ont baissé de CHF 400'000.- ce qui représente une diminution des charges de CHF 200'000.- à la charge du Canton. Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 1'390'000.- mais cela représente uniquement une augmentation de CHF 173'000.- à la charge du Canton. Ainsi, le Canton voit sa participation baisser de CHF 27'000.-.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Alors que l'accès en bus à l'hôpital, objet cantonal, est rendu nécessaire par le choix de son implantation, comment le Conseil d'Etat explique-t-il le report de charges sur les Communes ?
- Cette ligne est considérée comme une ligne urbaine, peut-on réellement la qualifier d'urbaine dans son entier, la qualification de ligne régionale ne serait-elle pas plus appropriée ?
- La subvention cantonale qui était de CHF 1'644'901.- en 2014 contre CHF 1'616'841.- en 2018 a donc baissé, alors que celle des Communes a explosé, essentiellement depuis l'extension de la ligne jusqu'à l'hôpital de Rennaz, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de corriger ce déséquilibre ?
- Le Conseil d'Etat serait-il ouvert à trouver une meilleure répartition des coûts ? Un dialogue est-il possible ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Chevalley Christine

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Bolay Guy-Philippe

Bolay Nicolas

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dubois Carole

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genoud Alice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glayre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

Jobin Philippe

Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Meystre Gilles

Miéville Laurent

Misiego Céline

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Möttier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

Pointet Cloé

Probst Delphine

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Ryf Monique

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Weissert Cédric

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre